



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

RÉUNION EN PRÉSENTIEL 03 JANVIER 2023

PV N° 10

Présents : MMES MAURY - GARESTIER / MM. LIOBET - MONTANÉ

Excusés : MMES NOIR - LACHAUD BOARETTO

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale.

DATE A RETENIR :

Samedi 11 mars 2023 : JOURNÉE FÉMININE

Les invitations vont être envoyées prochainement.

FEMININES INTERDISTRICTS

MATCH USSEL ES – MEYMAC CA DU 04.12.2022

La commission débite le club d'Ussel ES de 21 euros pour feuille de match hors délai.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

COUPE FEMININE A 8

Le tirage au sort des 8èmes de finale a eu lieu le 03/01/2023 :

1. St Just le martel AS- Aix sur Vienne AS
2. Ent. ESCLR / USF – Nouic Mezières ES
3. Couzeix Chaptelat US – Rilhac Rancon CA
4. Ent. St Léonard/Royères – Occitane FC
5. Eymoutiers – Bell. Bern. St Jun. C
6. Ent. Nexon St Hilaire – Bosmie Charroux ASA
7. Veyrac US – E.S.S 87
8. La Geneytouse Esp – Limoges F. Portugais

Les 1/8èmes de finale se joueront le 15 janvier 2023.

FUTSAL EFF ET JEUNES

Le tournoi futsal EFF et jeunes aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 aux gymnases d'Isle sur la journée. Seront concernées : les catégories U11F, U13F et U14/U17F.

La Présidente,
Julie GARESTIER

Le Secrétaire de séance,
Thierry MONTANE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI